

Communications de la Municipalité

Conseil communal du 4 novembre 2019

Syndicat d'améliorations foncières

Le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) poursuit ses opérations en vue de l'organisation des secteurs à bâtir et de l'inscription au Registre foncier du nouvel état de propriété, qui devrait être effectif avant la fin de l'année 2019.

La Municipalité entend accompagner au mieux le développement démographique à venir et a d'ores et déjà initié un dialogue avec les représentants du SAF. Elle a décidé de la composition de sa délégation (Mme Muller Ahtari, M. Sueur, M. Somsy et M. Marchand) qui échangera avec les délégations du Comité du SAF et de la Commission de classification (CCL). Une première rencontre constructive a eu lieu le 7 octobre 2019, qui a permis d'instaurer un dialogue en vue de l'émergence d'une vision commune sur le développement territorial à venir. Un agenda a également été établi des assemblées générales des secteurs à bâtir, auxquelles participeront les responsables techniques de la Commune.

Remplacement de M. Michel Amaudruz à la Commission d'estimation fiscale

La Commission d'estimation fiscale a pour mission d'établir, de réviser et de statuer sur les estimations fiscales des immeubles lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat. Elle est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat, d'un représentant du Registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs et d'un représentant de la Municipalité, en principe le municipal en charge des finances. M. Amaudruz occupe cette fonction du fait qu'il était en charge du dicastère des finances, avant de reprendre celui des espaces verts et déchets.

Suite à l'aboutissement du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) et à l'inscription du nouvel état au Registre foncier, la Commission sera amenée à traiter un certain nombre de dossiers situés au sein du périmètre du SAF et notamment toutes les exploitations agricoles. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts en tant que membre du SAF, M. Amaudruz a décidé de se retirer de la Commission. Dès à présent, il est donc remplacé par M. le syndic Jean-Pierre Sueur.

Parc naturel périurbain du Jorat – Position de la Municipalité

Le PNP Jorat est encore actuellement dans sa phase d'étude avec le statut de "Parc candidat". Le Canton et la Confédération ont décidé d'accorder une année supplémentaire avec le financement nécessaire pour finaliser les éléments exigés, notamment le périmètre, la charte, les objectifs, etc. Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ) du 18 mai 2019, les membres présents ont voté en faveur du principe de reconduire le montant actuel des cotisations annuelles des membres pour l'année 2020. Or, comme la presse s'en est fait écho dans le courant de l'été, suite à la défection des communes de Froideville et de Montpreveyres, le projet de Parc naturel périurbain du Jorat est désormais un projet qui ne touche plus que le territoire de la Ville de Lausanne. La Commune du Mont-sur-Lausanne reste membre de l'Association et, comme les autres communes membres, compte tenu des évolutions précitées, il lui a été demandé de se positionner par rapport à sa cotisation 2020, ce qu'elle a fait en décidant de maintenir au niveau actuel sa cotisation annuelle pour la participation au financement de la réalisation des buts statutaires 1, 2 et 3 de l'Association, à savoir :
./.

1. représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier;
2. promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois;
3. étudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Le projet de périmètre étant maintenant très proche de notre commune (secteur Montheron, Chalet-des-Enfants, Les Saugealles), la Municipalité souhaite ainsi attendre d'avoir tous les éléments en mains avant de se positionner définitivement sur son maintien ou son retrait du projet. Actuellement, les nombreuses animations organisées par l'équipe du parc sont ouvertes à notre population et plusieurs de nos classes d'école en profitent.

Terrain de football synthétique du Châtaignier

Le chantier des terrains synthétiques s'est terminé durant l'été. Fin août, le terrain de football a été mis à disposition des écoles et du FC Le Mont.

Lors de la réception de l'ouvrage quelques jours plus tôt, des petits défauts ont été constatés, à savoir la présence de "bulles" ou de "plis" sur les joints du gazon synthétique. Les utilisateurs ont été avertis de la situation et du planning prévu pour les réparations (printemps 2020, 5 à 10 jours de travaux). Compte tenu de ces défauts, une retenue de garantie est conservée et la facture finale sera établie en 2020.

Les divers tests d'homologation et de qualité ont dès lors été reportés au printemps 2020 une fois que tous les défauts auront été résorbés. Quant à l'éclairage, il a déjà été homologué.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 octobre 2019